



Nouvelle loi nom de famille

Par Alissa25

Bonjour,

Maman d'une fille de 2 ans et 4 mois non reconnue par le père pour le moment.

Suite à la nouvelle loi sur le changement /ajout du nom de famille, peut-il accoler son nom sans mon accord s'il la reconnaît dans x mois/années ?

Merci à vous

Par ESP

Bonjour

Non, car l'accord des 2 parents est requis.

Par Alissa25

Merci à vous !!

Par ESP

Mais je vous en prie.